

Direction Générale Adjointe Solidarité Territoriale Direction de la Voirie Service Entretien et Exploitation de la Route

Le Président du Conseil Départemental du Nord,

#### Arrêté n° VA-I24-0594

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221-4,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L131-1, et R131-1 à R131-11,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre1 – huitième partie – signalisation temporaire),

Vu l'avis favorable de la commune de CONDE-SUR-L'ESCAUT en date du 17 mai 2024

Vu l'avis favorable de la commune de VIEUX-CONDE en date du 07 mai 2024

Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil Départemental du Nord n°AR-DAJAP/2023/1006 portant délégation de signature,

Vu la demande de la société Jean Lefebvre (EJL) en date du 16 mai 2024 **afin d'exécuter des travaux de réparations localisées de chaussées sur le réseau routier départemental.** 

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir tout risque d'accident,

# ARRÊTE

ARTICLE 1 : Au cours de la période comprise entre le 22 mai 2024 et le 31 mai 2024, la circulation des véhicules sera interrompue durant 2 jours sur la route départementale 935 entre les PR 12 + 41 et 11 + 272<sup>1</sup> sur le territoire de la commune de CONDE-SUR-L'ESCAUT.

**ARTICLE 2 :** Durant cette interruption qui sera portée à la connaissance des usagers par des panneaux de types B0, la déviation de la circulation se fera en empruntant l'itinéraire ci-après :

Pour les usagers utilisant le sens VIEUX-CONDE vers FRESNES-SUR-ESCAUT :

Route départementale 954 sur les communes de : FRESNES-SUR-ESCAUT, CONDE-SUR-L'ESCAUT, VIEUX-CONDE

Route départementale 75A sur les communes de : FRESNES-SUR-ESCAUT, VIEUX-CONDE.

Voie communale Rue Belurez sur la commune de : VIEUX-CONDE Voie communale Rue Gambetta sur la commune de : VIEUX-CONDE

Voie communale Rue Jean Jaurès sur la commune de : VIEUX-CONDE

Voie communale Rue Yvon Bouton sur la commune de : CONDE-SUR-L'ESCAUT

#### Pour les usagers utilisant le sens FRESNES-SUR-ESCAUT vers VIEUX-CONDE :

Voie communale Rue Yvon Bouton sur la commune de : CONDE-SUR-L'ESCAUT

Voie communale Rue Jean Jaurès sur la commune de : VIEUX-CONDE

Voie communale Rue Ferdinand Dervaux sur la commune de : VIEUX-CONDE

Voie communale Rue Faidherbe sur la commune de : VIEUX-CONDE

Voie communale Rue Victor Hugo sur la commune de : VIEUX-CONDE

Voie communale Rue Belurez sur la commune de : VIEUX-CONDE

L'ESCAUT, VIEUX-CONDE.

**ARTICLE 3 :** La signalisation de déviation sera conforme aux textes et règlements en vigueur, notamment aux dispositions de l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière.

Signé par : Emmanuel CARON Date : 22/05/2024 Qualité : Responsable Adjoint du service Entretien et Exploitation de la route - DIRECTION DE LA VOIRIE **ARTICLE 4 :** La pose et la maintenance de cette signalisation seront à la charge de l'entreprise exécutant les travaux.

**ARTICLE 5 :** Cette signalisation temporaire devra être mise en place uniquement pendant les heures des travaux de nuit entre 20h00 et 06h00.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – 59000 LILLE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réception de la décision explicite ou implicite de rejet opposé au recours gracieux effectué.

**ARTICLE 7 :** M. le Directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

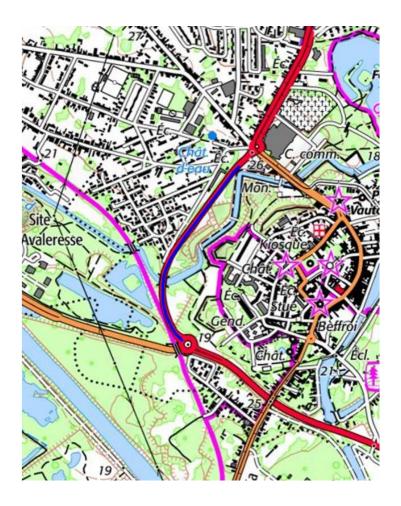
- M. Le Sous Préfet de VALENCIENNES,
- M. Le maire de la commune de CONDE-SUR-L'ESCAUT,
- M. le responsable de l'ARRONDISSEMENT ROUTIER DE VALENCIENNES.
- M. le responsable de l'AGENCE ROUTIERE DE PEVELE-HAINAUT,
- M. le Lieutenant Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie du Nord,
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,
- M. le Directeur des Transports Départementaux,
- M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L.,
- M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers.

Fait à Lille, le 22 mai 2024 Pour le Président du Conseil Départemental, et par délégation,

Publié le 22-05-2024

## **Annexes - plans de situation**

#### Situation des travaux



### **Déviation(s)**

Déviation pour les usagers utilisant le sens FRESNES-SUR-ESCAUT vers VIEUX-CONDE:

